

1. Identification

Identificateur de produit	Oatey PVC Heavy Duty Clear or Gray Cement	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	1102C	
Synonymes	Part Numbers: Clear- 30850, 30863, 30876, 30882, 31008, 31011, 31476, 31477, 31478, 31479, 31950, 31951, 31952, 31953 / Gray- 30349, 31093, 31094, 31095, 31105, 31118, 31510, 31511, 31512, 31513, 31514, 31978, 31979, 31980, 31981, 32050, 32051, 32052, 32210, 32211, 31513C 48902, 48903	
Usage recommandé	Joining PVC Pipes	
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.	
	Renseignements sur le fabricant	Distributeur
NOM DE LA SOCIETE	Oatey Co.	Oatey Canada Supply Chain Services Co.
Adresse	4700 West 160th St. Cleveland, OH 44135	145 Walker Drive Brampton, ON L6T 5P5, Canada
Téléphone	216-267-7100	
Courriel	info@oatey.com	
Transport Emergency	CHEMTREC 1-800-424-9300 (Outside the US 1-703-527-3887)	
Emergency First Aid	1-877-740-5015	
Personne-ressource	MSDS Coordinator	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
	Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
	Dangers pour la santé non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Conserver au frais. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Peut former des peroxydes explosifs.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Tétrahydrofurane		109-99-9	30-60
Acétone		67-64-1	10-30
Cyclohexanone		108-94-1	10-30
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC;		9002-86-2	10-30
Butanone		78-93-3	5-10
Dioxyde de silicium colloïdal		112945-52-5	1-5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Ingestion

Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation du nez et de la gorge. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeurs très inflammables. Ce produit contient du tétrahydrofurane qui peut former des peroxydes organiques explosifs en cas d'exposition à l'air ou à la lumière, ou suite à vieillissement.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important:

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Lavez vigoureusement après manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver dans un endroit muni de gicleurs.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	Particules inhalables.
	TWA	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm	
	TWA	20 ppm	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	
	TWA	3 mg/m3	
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	Particules inhalables.
	TWA	750 ppm	
		1200 mg/m3	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	500 ppm	
		885 mg/m3	
	TWA	300 ppm	
		590 mg/m3	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	200 ppm	
		200 mg/m3	
	TWA	50 ppm	
		80 mg/m3	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	20 ppm	
		3 mg/m3	
	Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	STEL	10 mg/m3
295 mg/m3			
TWA		100 ppm	
		147 mg/m3	
		50 ppm	
			Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	Fraction respirable.
	TWA	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm	
	TWA	20 ppm	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	
			Poussières totales.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	STEL	10 mg/m3 100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	Particules inhalables.
	TWA	250 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm	
	TWA	20 ppm	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	10 mg/m3	
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm	Particules inhalables.
	TWA	500 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm	
	TWA	20 ppm	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	
			Inhalable
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	STEL	10 mg/m3 100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3	
		1000 ppm	
	TWA	1190 mg/m3 500 ppm	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3 100 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	150 mg/m3	
		50 ppm	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	TWA	100 mg/m3	
		25 ppm	
Éthène, chloro-, homopolymère, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	TWA	300 mg/m3	
		100 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Butanone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	80 mg/l	1,2-cyclohexanediol, avec hydrolyse	Urine	*
	8 mg/l	Cyclohexanol, avec hydrolyse	Urine	*
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	2 mg/l	Tétrahydrofurane	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
------------------------------	--------------------------------

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Peut être absorbé par la peau.
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
--------------------------------------	---

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les mains après utilisation et avant de manger.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Opaque.or Translucide.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Grise ou Clair.
Odeur	De solvant.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	66.11 °C (151 °F)
Point d'éclair	-10.0 - -5.0 °C (14.0 - 23.0 °F)
Taux d'évaporation	5.5 - 8
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	145 mm Hg @ 20 C
Densité de vapeur	2.5
Densité relative	0.88 - 0.92
Solubilité	
Solubilité (eau)	Négligiable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	1200 - 2500 cP
Autres informations	
Masse volumique apparente	7.5 lb/gal
COV (% en poids)	< 510 g/l SQACMD Method 304

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Les agents oxydants forts. Ammoniac. Amines. Isocyanates Substances caustiques.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation du nez et de la gorge. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques. Peut irriter les voies respiratoires.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	50 mg/l, 8 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	948 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	8000 ppm, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	800 mg/kg
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale DL50	Rat	1650 mg/kg
* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Non classé.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	En 2012, le Système intégré d'information sur les risques (IRIS) de l'EPA (États-Unis) a examiné une étude d'inhalation à vie de THF pour deux espèces, menée par le NTP (États-Unis) en 1998. Les rats mâles développent des tumeurs rénales et les souris femelles développent des tumeurs hépatiques ; ni les rats femelles ni les souris mâles ne présentent de résultats similaires. Dans la mesure où les mécanismes de cancérogénicité n'ont pas pu être clairement identifiés chez l'une ou l'autre des espèces pour l'une ou l'autre des tumeurs, l'EPA a déterminé que les résultats chez le rat mâle et la souris femelle sont pertinents pour l'évaluation du potentiel cancérogène chez l'humain. L'examen de l'IRIS conclut donc que ces données agrégées « suggèrent un potentiel cancérogène » après exposition au THF par toutes les voies d'exposition. Ce produit contient du polychlorure de vinyle (PVC) qui n'est pas un produit fini, et qui est donc défini et réglementé comme substance toxique et dangereuse d'après la Loi 29 C.F.R. § 1910.1017 des États-Unis du fait de la présence présumée de monomère de chlorure de vinyle résiduel. Les concentrations en chlorure de vinyle résiduel contenues dans ce produit ont été calculées comme étant très inférieures au seuil de classification selon la Loi 29 C.F.R. § 1910.1200 des États-Unis.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
CYCLOHEXANONE (CAS 108-94-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
POLYVINYL CHLORIDE (PVC), Fraction inhalable (CAS 9002-86-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
TÉTRAHYDROFURANNE (CAS 109-99-9)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 112945-52-5)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Éthène, chloro-, homopolymer, Polyvinyl chloride; PVC; (CAS 9002-86-2)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. Effets narcotiques.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) > 100 mg/l, 96 heures
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 481 - 578 mg/l, 96 heures
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)		
Aquatique		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas) 2160 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Données non disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétone (CAS 67-64-1)	-0.24
Butanone (CAS 78-93-3)	0.29
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	0.81
Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9)	0.46

Mobilité dans le sol Données non disponibles.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1133
Désignation officielle de transport de l'ONU	Adhésifs
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II

Dangers environnementaux	Polluant marin seulement lorsqu'il contient 10 % ou plus de substances identifiées comme des polluants marins ou polluant marin grave lorsqu'il contient 1 % ou plus de substances identifiées comme des polluants marins graves
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1133
UN proper shipping name	Adhésifs
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN1133
UN proper shipping name	Adhésifs
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-D
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1)	Classe B
Butanone (CAS 78-93-3)	Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 21-Décembre-2015

Date de la révision -

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Oatey Co. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.